

# REGLEMENT INTERIEUR

*En signant la fiche d'inscription, l'élève ou son responsable pour le mineur, accepte les conditions du présent règlement intérieur ainsi que les conditions de paiement des cours de danse.*

## **I La responsabilité :**

- Les professeurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'incident chez une tierce personne que ce soit dans l'enceinte ou à l'extérieur de l'école.
- Concernant les élèves, les professeurs déclinent toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires ou toute autre partie de l'école.
- Les professeurs sont garants de la responsabilité de leurs élèves uniquement au sein des locaux et exclusivement pendant les heures de cours et de répétitions correspondant à leur niveau.
- Les plus petits doivent impérativement être récupérés dans l'école par les parents ou par une personne désignée par eux.
- En cas de retard ou d'absence d'un professeur, tout sera mis en œuvre pour que les élèves et parents en soient informés dans les meilleurs délais. Les autres professeurs de l'école ne peuvent en aucun cas se porter garant des élèves laissés sans surveillance au moment de leur cours.

## **II La tenue :**

- Les élèves sont priés de se présenter coiffés, cheveux tirés en arrière (chignon en classique et queue de cheval en jazz et claquettes), et habillés en tenue de danse à chaque début de cours.
- Le port de bijoux est interdit en cours (boucles d'oreille pendantes, bracelets bruyants ou en trop grande quantité, collier, montre ...).  
Le port des lunettes est aussi vivement déconseillé si elles ne sont pas nécessaires.
- Le professeur se réserve le droit de refuser un élève en cours si ce dernier n'est pas habillé avec des vêtements de danse appropriés et propres ou s'il n'est pas correctement coiffé.

### **Jazz :**

- Un corsaire ou un pantalon jazz en coton lycra.
- Un justaucorps, une brassière ou un t-shirt près du corps (qui n'aïlle pas plus bas que le bassin).
- Une paire de chaussettes ou de bottines jazz (marque sansha). Les 1/2 pointes sont tolérées pour les cours uniquement.

*Vous noterez qu'une tenue de danse n'est pas une tenue de ville. Les tops fantaisie, les pantalons en toile ou en coton, les pantalons taille basse sont strictement interdits.*

### **Classique :**

#### **Initiation, Préparatoire A, B, C, D :**

- Une tunique Vicard coloris cassis.
- Une paire de collants coloris pétale de rose avec pieds.
- Une paire de 1/2 pointes saumon (satin, toile ou cuir) avec rubans coton et élastiques.

#### **Elémentaire 1<sup>er</sup> & 2<sup>e</sup> degré :**

- Une tunique Stanlowa coloris prune.
- Une paire de collants coloris pétale de rose avec pieds.
- Une paire de 1/2 pointes saumon (toile ou cuir) avec rubans coton et élastiques.
- Une paire de chaussons de pointes avec rubans et élastiques+bande nylex élastique 5 cm de large.

#### **Supérieur :**

- Une tunique ou un justaucorps.
- Une paire de collants coloris pétale de rose avec pieds.
- Une paire de 1/2 pointes saumon (toile ou cuir) avec rubans coton et élastiques.
- Une paire de chaussons de pointes avec rubans et élastiques+bandes nylex élastique 5 cm de large.

### **Claquettes :**

- La tenue est libre. Vous pouvez restez en tenue de ville si vous le souhaitez.

### **III Les cours :**

- En début d'année les horaires des cours vous sont communiqués. En fonction de la capacité d'adaptation de l'élève, d'un point de vue technique ou au sein du groupe, les horaires des cours sont susceptibles d'être modifiés au cours du 1er trimestre, ce pour le bien de l'élève.
- L'élève est tenu d'être présent entre 10 et 15 minutes avant le début de chaque cours de danse et d'attendre calmement dans les vestiaires.  
En cas d'absence de l'élève, merci d'en informer le professeur avant le début du cours, toute absence se devant d'être justifiée. Les parents seront contactés après 2 absences injustifiées.
- Si un élève s'est blessé avant un cours, il est tenu d'en informer le professeur afin qu'ils évaluent ensemble les risques à ne pas prendre.
- Les cours de danse ne sont pas dispensés les jours fériés ou chômés, pendant les ponts, pendant les vacances semi-trimestrielles et trimestrielles (sauf 3<sup>e</sup> trimestre si spectacle). Les rattrapages sont programmés d'après le calendrier scolaire. Ils vous sont communiqués une semaine avant le début de chaque trimestre et sont affichés sur le panneau d'information du centre. Les dates et horaires de rattrapages sont aussi disponibles sur notre site internet.  
Veuillez informer le professeur quant à la présence ou non de l'élève aux cours de rattrapages.
- Dans le cadre de la préparation d'un spectacle, les périodes vagues peuvent alors devenir des créneaux de répétitions, en fonction des disponibilités de la majorité du groupe et en accord avec les élèves et le professeur.

### **IV Assurance, frais d'inscription & cotisations :**

- L'assurance est payable à part au moment de l'inscription de l'élève.
- Les frais d'inscription sont compris dans la première échéance.
- Le montant de la cotisation vous est communiqué en début d'année. Il s'agit d'une cotisation forfaitaire calculée sur une base de 4 semaines qui reste fixe de mars à novembre, que le mois comporte plus ou moins de 4 semaines entières.  
Une réduction est accordée dès lors que 2 élèves d'une même famille ou plus, sont inscrits dans les cours (hors forfaits multidisciplines). Si l'un d'eux manque un mois, la réduction s'annule.
- La première échéance qu'elle soit trimestrielle ou annuelle, doit être acquittée à l'inscription.
- Un tarif découverte est applicable aux nouveaux adhérents. Il est valable un mois. Au delà de cette période le tarif trimestriel ou annuel sera appliqué en déduisant la somme déjà réglée.
- Tout mois commencé est dû intégralement. Les absences ne peuvent être ni déduites ni remboursées. Toutefois si l'élève tombe malade ou quitte le territoire momentanément, les cours manqués pourront être rattrapés en fonction des horaires proposés par le professeur.
- La fiche d'inscription signée par l'élève majeur ou par le représentant légal de l'élève mineur certifie l'acceptation du présent règlement intérieur.

### **V Spectacles :**

- En jazz et claquettes le spectacle a lieu tous les ans, en classique tous les deux ans.
- Les horaires de répétition vous sont communiqués environ 3 semaines avant le spectacle sur le site internet et sont affichées sur le panneau d'information du centre.
- La présence des élèves aux répétitions (en salle et sur scène) ainsi qu'à chaque représentation est obligatoire, qu'elles aient lieu en semaine ou le week-end.  
Les professeurs s'efforcent de s'adapter au mieux au rythme scolaire et aux week-ends des élèves.
- Le(s) costume(s) reste(nt) à la charge des élèves ou des parents d'élèves (entre 6 000f et 15 000f par costume en fonction de la classe et de la discipline) même si l'élève se désiste, tombe malade ou se blesse avant l'échéance du spectacle.
- Les avances sur costume sont à régler aux mois de mai (5 000f), juillet (5 000f) et octobre (complément si nécessaire). Si le prix du ou des costumes n'excède pas 10 000f le surplus vous sera restitué après réception de ce dernier.
- En jazz, une paire de bottines peut être exigée pour les représentations. Soit le professeur se chargera de les commander, soit vous devrez vous les procurer directement au magasin désigné.